







Saison 2018/2019

Divisions				
Article 1	Equipes	a) Les groupements sportifs descendant des divisions nationales. b) Les groupements sportifs maintenus en Pré Nationale de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus de la Régionale Masculine 2 selon le règlement.	a) Les groupements sportifs descendant de Pré Nationale. b) Les groupements sportifs maintenus en Régionale Masculine 2 de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus des poules de Régionale Masculine 3 selon le règlement.	a) Les groupements sportifs descendant de Régionale Masculine 2. b) Les groupements sportifs maintenus en Régionale Masculine 3 de la saison 2017/2018 selon le règlement. c) Les groupements sportifs issus des championnats départementaux de la saison dernière selon les règlements.
	Nombre d'équipes	36	48	72
	Nombre de poules	3 (1 par secteur)	4 (2 secteur SUD ; 1 Secteur NORD et 1 secteur EST)	6 (4 secteur SUD, 1 secteur NORD et 1 secteur EST)
	Nombre de d'équipes par poules	12	12	12
Article 2 : Jour et Heure du match		Samedi à 20h00	Samedi à 20h00	Dimanche à 15h00
Article 3 : Règles de participation	Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur	7 minimum et 10 maximum	10 maximum	10 maximum
	Date limite de qualification d'un joueur	30-nov	28-févr	28-févr
Types de licences autorisées (nombre maximum)	JC1	3 JC1 ou/et JT maxi	3 JC1 ou/et JC2 ou/et JT maxi	3 JC1 ou/et JC2 ou/et JT maxi
	JT	0	0	0
	JC2	0	0	0
	JC	sans limite	sans limite	sans limite
AS	AS	Pour les CTC, 5 licences AS maximum	Pour les CTC, 5 licences AS maximum	Pour les CTC, 5 licences AS maximum
	BC	sans limite	sans limite	sans limite
	VT	sans limite	sans limite	sans limite
	Jaune	JN 2 ou 1	JH/JN 3 ou 2 ou 1 ou 0	JH/JN 3 ou 2 ou 1 ou 0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Orange	ON 0 ou 1	OH/ON 0 ou 1 ou 2 ou 3	OH/ON 0 ou 1 ou 2 ou 3
	Observation sur la couleur de licence	Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division		
	Observation sur le statut CF/PN	Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.		
	Observation sur les JIG	Les joueurs d'intérêt général devront participer obligatoirement à la formation prévue pour pouvoir prendre part championnat de ladite division		
Article 4 : Obligations sportives	Obligations sportives	1 autre équipe senior masculin de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ; OU 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours ; <i>Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).</i> Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.	Une équipe sénior de niveau inférieur OU une équipe de jeunes masculine (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club). Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.	
	Contrôle et sanctions	Le contrôle sera effectué par la commission régionale des compétitions en fin de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.		
Article 5 : Salle		Classement H2	Voir règlement Nouvelle Aquitaine	

Saison 2018/2019

Divisions										
Article 6 :	Système de l'épreuve	Ces groupements sportifs sont répartis en 3 poules de 12 (1 par secteur), disputant des rencontres aller et retour.	Ces groupements sportifs sont répartis en 4 poules de 12 (2 poules secteur SUD, 1 poule secteur NORD et EST), disputant des rencontres aller et retour.	Ces groupements sportifs sont répartis en 6 poules de 12 (4 poules secteur SUD, 1 poule secteur NORD et EST), disputant des rencontres aller et retour.						
	Montées en division supérieure	<p>Secteur SUD : Les groupements sportifs classés 1^{er} et 2^{ème} de la poule accèdent en NM3 la saison suivante.</p> <p>Secteur NORD et EST : Le groupement sportif classé 1^{er} de chaque secteur accède en NM3 la saison suivante.</p>	<p>Secteur SUD : Le groupement sportif classé 1^{er} de chaque poule accède en Pré-Nationale la saison suivante + 1 montée supplémentaire par un match (Aller et Retour) de barrage entre les seconds de chaque poule. Le meilleur second recevra au match retour. Il est déterminé selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - % victoires (nombre de victoires / nombre de matchs) ; 2 - Quotient (points marqués / points encaissés) ; 3 - Points marqués (moyenne par match). <p>Secteur NORD et EST : Le groupement sportif classé 1^{er} de chaque poule accèdent en Pré-Nationale la saison suivante (Regroupement du secteur NORD et EST).</p>	<p>Secteur SUD : Les groupements sportifs classés 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule accèdent en Régionale Masculine 2.</p> <p>Secteur NORD et EST : Le groupement sportif classé 1^{er} de chaque poule accèdent en Régionale Masculine 2 de son secteur.</p>						
	Descentes dans la division inférieure la saison suivante	<p>Secteur SUD : Les groupements sportifs classés de 10^{ème} à 12^{ème} de la poule descendent en Régionale Masculine 2 la saison suivante.</p> <p>Secteur NORD et EST : Les groupements sportifs classés de 7^{ème} à 12^{ème} de chaque secteur descendent en Régionale Masculine 2 de son secteur, la saison suivante.</p> <p>Des descentes supplémentaires par secteur pourront avoir lieu suivant les descentes de NM3 du secteur concerné.</p>	<p>Secteur SUD : Les groupements sportifs classés de 9^{ème} à 12^{ème} de la poule descendent en Régionale Masculine 3 la saison suivante.</p> <p>Secteur NORD et EST : Les groupements sportifs classés de 7^{ème} à 12^{ème} de chaque secteur descendent en Régionale Masculine 3 de son secteur, la saison suivante.</p> <p>Des descentes supplémentaires par secteur pourront avoir lieu suivant les descentes de NM3 du secteur concerné.</p>	<p>Secteur SUD : Les groupements sportifs classés de 10^{ème} à 12^{ème} de la poule descendent en championnat départemental la saison suivante.</p> <p>Secteur NORD et EST : Le groupement sportif classé 12^{ème} de chaque secteur descend en championnat départemental, la saison suivante.</p>						
	Montées des équipes départementales				<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">Sud</td> <td style="width: 33%;">Nord</td> <td style="width: 33%;">Est</td> </tr> <tr> <td>3 montées par département</td> <td>2 montées par département</td> <td></td> </tr> </table>	Sud	Nord	Est	3 montées par département	2 montées par département
Sud	Nord	Est								
3 montées par département	2 montées par département									
Article 7 : Phases Finales	1/4 Finales			Matches A/R entre les 1 ^{er} de chaque poule						
	1/2 Finales			Matches A/R entre les 1 ^{er} de chaque poule						
	Finales RM1, RM2 et RM3	Finale à 3 entre le premier de chaque secteur	Finale entre les équipes vainqueurs	Finale entre les équipes vainqueurs						
Article 8 : Statut de l'entraîneur		Voir statut de l'entraîneur								